

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 2581/2018	Objet : Autorisation d'engagement de dépenses d'investissement avant approbation du budget 2019.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Pouvoirs : 7

Absents : 4

Votants : 23

L'an deux mil dix-huit, le 20 décembre à 19H00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 décembre 2018, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Sylvie GERINTE, Maire,

Présents : Sylvie GERINTE, Maire.

Jean-Michel CARIGI, Pierre BORNE, Alain BOUKRIS, Danielle METRAL, Bernard KAMMERER, Arlette LEPARC, adjoints au Maire.

Joseph DUPRAT, Florence TORRECILLA, Nathalie BOIXIERE, Magali OLIVE, Martine HARBULOT, Dominique GOYER, Dominique MAIGNAN, Raymond CANTAREL, Maryse MATHIEU, conseillers municipaux.

Absents représentés : Marie-Paule BOILLOT donne pouvoir à Sylvie GERINTE, Jean-Luc DESPREZ donne pouvoir à Joseph DUPRAT, Marie-France PELLETEY donne pouvoir à Danielle METRAL, Joël VILLAÇA donne pouvoir à Jean-Michel CARIGI, Virginie LECARDONNEL donne pouvoir à Bernard KAMMERER, Alexandre RICHE donne pouvoir à Arlette LEPARC, Claude-Olivier BONNEFOY donne pouvoir à Pierre BORNE.**Absents** : Alphonse BOYE, Hakima OULD SLIMANE, Fabrice LEVEAU, Samantha CRISIAS.

Madame Nathalie BOIXIERE a été nommée secrétaire de séance

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;**Vu** les dispositions combinées des articles L.1612-1 et L.1612-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux collectivités de la Fonction Publique Territoriale qui autorise d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget de l'année n à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget primitif n-1, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser ;**Vu** le budget primitif pour l'exercice 2018 ;**Considérant** que les dépenses d'investissements inscrites au budget primitif 2018, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, s'élèvent à 2 580 960€,**Considérant** la nécessité d'autoriser l'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget de l'exercice 2019 pour assurer la continuité des activités de la commune.**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,****A la majorité, 20 voix pour, 1 voix contre (Martine HARBULOT) et 2 abstentions (Raymond CANTAREL Maryse MATHIEU) :****ARTICLE UNIQUE : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019 à hauteur de 25 % des crédits ouverts au budget primitif 2018, hors chapitre 16 et hors restes à réaliser, soit 645 240 € maximum.

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 20 décembre 2018


Sylvie GERINTE
Maire de Marolles-en-Brie
